



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2018



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 22 mai 2018 à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Le greffier par intérim, M. René Tousignant, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

170/22-05-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier par intérim, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Appel d'offres numéro 2018-02 – Fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2019 – Octroi de contrat
3. Appel d'offres numéro 2018-01 – Travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois – Ajouts au contrat – Directives de changement numéro 1, 2 et 3
4. Comités et commissions – Nomination des représentants de la Ville au sein de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement
5. Contrat d'assurance générale – Retrait du bâtiment identifié par le 1481, rue Landry
6. Période de questions du public
7. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

171/22-05-18

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-02 – FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2019 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2018-02 pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2019, le résultat de l'ouverture des soumissions du 18 mai 2018 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2018

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix net au litre en date du 14 mai 2018 pour essence sans plomb ordinaire (avant les taxes applicables : TPS et TVQ) (± 47 336 litres)	Prix net au litre en date du 14 mai 2018 pour huile à chauffage (avant les taxes applicables : TPS et TVQ) (± 5 000 litres)	Prix net au litre en date du 14 mai 2018 pour carburant diesel -25°C (avant les taxes applicables : TPS et TVQ) (± 215 405 litres)
Location Louis-André Pelletier ltée le 18 mai 2018 à 9 h	1,1430 \$	0,9270 \$	1,1740 \$
Énergies Sonic inc. le 18 mai 2018 à 11 h 40	1,1279 \$	0,9119 \$	1,1351 \$
Mazout Bélanger Mazout G. Bélanger inc. le 18 mai 2018 à 13 h 49	1,098 \$	0,907 \$	1,122 \$

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions reçues effectuée par le greffier par intérim et la trésorière ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1er juin 2018 au 31 décembre 2019 soit octroyé à la compagnie « Mazout G. Bélanger inc. », soit le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 18 mai 2018, aux prix nets suivants :

- De 1,098 \$ le litre plus les taxes applicables pour l'essence sans plomb ordinaire, incluant une commission de 0,015 \$ en moins;
- De 0,907 \$ le litre plus les taxes applicables pour l'huile à chauffage, incluant une commission de 0,01 \$ en plus;
- de 1,122 \$ le litre pour le carburant diesel (-25°C) plus les taxes applicables, incluant une commission de 0,022 \$ en moins.

Que les commissions identifiées ci-dessus pour chacun des produits pétroliers ne fassent l'objet d'aucune variation pendant la durée du contrat.

Que la fourniture et la livraison des différents produits pétroliers soient effectuées conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2018-02 de la Ville datés du 18 avril 2018 et au contenu de la soumission de la compagnie « Mazout G. Bélanger inc. » datée du 18 mai 2018.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ces fournitures et prêts d'équipements et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

172/22-05-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2018

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2018-01 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET AUTRES TRAVAUX SUR LA RUE LABELLE SUD ET SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE MAROIS - AJOUTS AU CONTRAT - DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉRO 1, 2 et 3

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2018-01 pour la réalisation des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et autres travaux sur la rue Labelle Sud et sur une partie de la montée Marois dans le secteur L'Annonciation de la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 110/03-04-18, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 avril 2018, octroyant le contrat à la compagnie « 9088-9569 Québec inc. » pour la réalisation des travaux reliés à l'appel d'offres public numéro 2018-01;

CONSIDÉRANT que certains travaux supplémentaires ont dû être effectués et qu'il y a lieu de les autoriser et de les entériner;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'entériner et d'autoriser les ajouts au contrat suivants octroyés à la compagnie « 9088-9569 Québec inc. » pour ce qui suit :

- la fourniture et l'installation de trois (3) puisards et le raccordement à l'aide d'une conduite en PVC DR-35 de 200 mm., soit pour une modification du tracé de la conduite pluviale, tel ajout de contrat au montant total de 8 802,12 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit à la directive de changement numéro 1 datée du 9 mai 2018 et ayant été acceptée par M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, et approuvée par M. Marc-André Lajoie, ingénieur jr., de la firme « N. Sigouin Infra-conseils inc. »;
- le remplacement effectué avec des accessoires de 150 mm, dont un réduit de 150 mm à 100 mm en fonte, soit pour la modification du diamètre de l'entrée de service pour « Les Résidences Côme-Cartier », tel ajout de contrat au montant total de 1 037,26 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit à la directive de changement numéro 2 datée du 9 mai 2018 et ayant été acceptée par M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, et approuvée par M. Marc-André Lajoie, ingénieur jr., de la firme « N. Sigouin Infra-conseils inc. »;
- l'ajout d'un réseau temporaire de Ø 150 mm qui était nécessaire pour l'alimentation des commerces et résidents de toute la partie nord de la Ville, via le réservoir d'eau potable, et ce, afin d'assurer un service adéquat durant la réalisation des travaux, tel ajout de contrat au montant total de 39 600 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit à la directive de changement numéro 3 datée du 10 mai 2018 et ayant été acceptée par M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, et M. Hervé Rivet, directeur général, et approuvée par M. Marc-André Lajoie, ingénieur jr., de la firme « N. Sigouin Infra-conseils inc. ».

D'approuver et d'entériner lesdites dépenses supplémentaires pour un montant total de 49 439,38 \$ plus les taxes applicables (montant de 56 842,93 \$ avec les taxes et montant net de 51 905,17 \$), le tout tel qu'autorisé par le directeur du Service des travaux publics et, selon le cas, par le directeur général de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2018

D'entériner les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre de ces ajouts au contrat initial, tel que décrit ci-dessus.

Que les dépenses reliées aux ajouts de ce contrat soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 303 de la Ville adopté le 16 janvier 2018.

ADOPTÉE

173/22-05-18

COMITÉS ET COMMISSIONS – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination de Mme Karine Bélisle et Mme Carole Panneton, à titre de représentantes de la Ville de Rivière-Rouge au sein de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement, telle nomination débutant le 22 mai 2018 et se terminant le 1^{er} mai 2020.

ADOPTÉE

174/22-05-18

CONTRAT D'ASSURANCE GÉNÉRALE – RETRAIT DU BÂTIMENT IDENTIFIÉ PAR LE 1481, RUE LANDRY

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de retirer le bâtiment situé au 1481, rue Landry de l'inventaire immobilier décrit dans le cahier des assurances générales de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que l'immeuble situé au 1481, rue Landry soit retiré de la liste des immeubles couverts par le contrat d'assurance générale de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

175/22-05-18

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée, il est 18 h 30.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

René Tousignant
Greffier par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire